

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES
DU COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA**

DEMANDE DE COTATION
N° /DC/MINSANTE/CNLS/CSPM-CNLS/18

**POUR LA PRODUCTION ET LA MULTIPLICATION DE 65 000 SUPPORTS
DE COMMUNICATION SUR LES NOUVELLES DIRECTIVES DE PRISE EN
CHARGE DU VIH**

MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

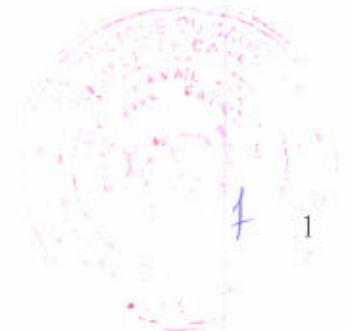
**Financement : FONDS MONDIAL NEW FUNDING MODEL (pour la partie
hors taxes) et Budget de l'Etat pour les taxes**

Code budgétaire : 82

DOSSIER DE CONSULTATION

.....

Septembre 2018



Sommaire

PIECE N° 1 - AVIS DE CONSULTATION	03
PIECE N° 2 - REGLEMENT DE CONSULTATION	05
2.1 - Le dossier de consultation	06
2.2 - Préparation des offres	07
2.3 - Dépôt des offres	08
2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres	08
2.5 - Attribution de la Lettre-Commande	10
PIECE N° 3 - MODELES D'ANNEXES	11
3.1 - Lettre de soumission	12
3.2 - Déclaration sur l'honneur	13
3.3 - Description technique des prestations	14
3.4 - Cadre de devis quantitatif et estimatif	15
3.5 - Cadre du Bordereau des prix unitaires	16
3.6 - Tableau de comparaison des offres	17
PIECE N° 4 - PROJET DE LETTRE-COMMANDE	18
LETTRE-COMMANDE	19
SOMMAIRE.....	20
CHAPITRE I : GENERALITES	21
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE – COMMANDE.....	22
CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES	23
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES	
PIECE N°5 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES	26





Yaoundé, le 09 OCT 2018

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N° DB-238 DC/MINSANTE/CNLS/CSPM-CNLS/18

Pour la production et la multiplication de 65 000 supports de communication sur les nouvelles directives de prise en charge du VIH

1-Objet de la Consultation

Dans le cadre de l'exécution des activités de lutte contre le VIH/SIDA, le Ministre de la Santé Publique, Maître d'ouvrage, lance un Avis de Consultation pour la production et la multiplication de 65 000 supports de communication sur les nouvelles directives de prise en charge du VIH y compris le test and treat et les soins différenciés des PVVIH dans les Centres de Traitement Agréés (CTA) et Unités de Prise en Charge (UPEC)

2-Consistance des fournitures

La Consultation porte sur la production des cartes d'invitation suivant le tableau ci-après :

N°	Désignation	Quantité	
		En Français	En Anglais
1	Dépliants	35 000	15 000
2	Affiches	10 000	5 000
Total =		65 000	

NB 1: Les échantillons sont disponibles au Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique.

NB 2 : Joindre dans l'offre un (01) échantillon de chaque type d'algorithme proposé, soit un total de quatre (04) échantillons.

3-Participation

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises d'imprimerie de droit Camerounais ayant une expérience dans la production de ce type de document.

4- Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Fonds Mondial, New Funding Model - 2018 pour la partie Hors Taxes et le Budget de l'Etat pour les taxes.

Le coût prévisionnel de cette production est de douze millions cinq cent mille (12 500 000) FCFA Hors taxes, soit quatorze millions neuf cent six mille deux cent cinquante (14 906 250) FCFA TTC.

5-Délai et Lieu de livraison

Le délai maximum de livraison est fixé à trente (30) jours à compter de la date de notification du Bon à Ttirer (BAT).

Les supports de communication produits seront livrés au GTC/CNLS sis à Yaoundé.



6-Acquisition du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation peut être retiré au Service des Marchés du MINSANTE, sis à l'immeuble de la Santé situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé Tél./Fax : 222 2210 21 , dès publication du présent avis, sur présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de **vingt cinq mille (25 000) francs CFA.**

7-Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires** dont un **(01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra être déposée au Service des Marchés du MINSANTE, sis à l'immeuble de la Santé situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé au **plus tard le 07 NOV 2018** à **10 heures** sous enveloppe cachetée adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

Demande de Cotation N° ^{D13-238} /DC/MINSANTE/CNLS/CSPM-CNLS/18

Pour la production et la multiplication de 65 000 supports de communication sur les nouvelles directives de prise en charge du VIH.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8-Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le **07 NOV 2018** à **11 heures** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du CNLS dans la **salle de réunions du Groupe Technique Central du Comité National de Lutte contre le Sida (GTC/CNLS)** sise à côté de l'Ecole Publique du Camp Bové à Yaoundé.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

Les offres devront être chiffrées Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

9-Durée de validité

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **quatre vingt dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

10- Attribution de la Lettre-commande

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-commande au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la **moins disante** et reconnue conforme pour l'essentiel au dossier de consultation et qui dispose des capacités financières et techniques requises pour livrer les documents de manière satisfaisante.

11- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus au Service des Marchés du MINSANTE, sis à l'immeuble de la Santé situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé.

Ampliations :

- MINMAP ;
- MINSANTE/CAB ;
- ARMP (pour publication) ;
- Service des Marchés (pour affichage) ;
- GTC/CNLS (pour affichage) ;
- Cellule Informatique pour publication dans le Site web/Minsante
- Chronos et Archives.

Le Ministre de la Santé Publique



André MAMA FOUDA



Yaounde, the 09 OCT 2018

CONSULTATION NOTICE FOR A REQUEST FOR QUOTATION

No. 13-238/DC/MINSANTE/CNLS/CSPM -CNLS/18

For the production and multiplication of 65 000 communication materials on the new guidelines for HIV management

1-Purpose of the Consultation

As part of the implementation of HIV/AIDS control activities, the Minister of Public Health, Project Manager, hereby launches a Consultation Notice for the production and multiplication of 65 000 communication materials on the new guidelines for HIV management including the test and treat as well as differentiated care of PLHIV in Accredited Treatment Centers (ATCs) and Management Units (MUs).

2-Nature of services

This Consultation notice deals with the production of materials according to the table below :

No.	Name	Quantity	
		In French	In English
1	Flyers	35,000	15,000
2	Posters	10,000	5,000
Total =		65,000	

NB 1: Samples are available at the Contract Service of the Ministry of Public Health.

NB 2: Attach to the bid one (1) sample of each type of materials proposed , that is a total of fours (04) samples .

3-Participation

Participation in this consultation is open on equal terms to all Cameroonian-based printing press with experience in the production of this type of document.

4- Financing

The services, subject of this Request for Quotation, are financed by the Global Fund, New Funding Model - 2018 for part exclusive of taxes and the State Budget for the part inclusive of taxes.

The estimated cost of this production is twelve million five hundred thousand (12,500,000) CFA exclusive of taxes, or fourteen million nine hundred and six thousand two hundred fifty (14, 906, 250) FCFA inclusive of taxes.

5-Time and Place of delivery

The maximum delivery period is thirty(30) days from the date of notification of the Voucher to be printed.

The produced communication materials will be delivered to the CTG/NACC

6-Acquisition of the consultation file



The Consultation File may be obtained from the Contract Service of the MOH, located at "Immeuble de la Santé" located near the headquarters of the Cameroon Red Cross in Yaounde Tel./ Fax: 2 22 2210 21, upon publication of this notice and upon presentation of the original receipt attesting to the payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of **twenty five thousand (25,000) CFA francs.**

7-Submission of bids

Each bid drafted in English or French in **seven (7) copies** with **one (1) original and six (6) copies** marked as such, shall be deposited at the Contract Service of the MOH, located beside "Immeuble de la Santé" near the headquarters of the Cameroon Red Cross in Yaounde no later than 07 NOV 2018 at 10 a.m. in a sealed envelope addressed to the Contracting Authority bearing the label :

CONSULTATION NOTICE FOR A REQUEST FOR QUOTATION

D13-231
N° / DC / MINSANTE / CNLS / C S PM -CNLS / 1 8

For the production and multiplication of 65 000 communication materials on the new guidelines for HIV management

"TO OPENED ONLY DURING THE TENDER REVIEW SESSION "

8-Opening of bids

The opening of bids will be done in one phase and will take place on 07 NOV 2018 at 11 a.m. by the Special Tenders board to the NACC in the conference room of s Central Technical Group of the National Committee AIDS Control Committee (GTC/NACC) located near the Camp Bové Government School in Yaounde .

Bidders are may attend this opening session or be duly represented by a person of their choice with full knowledge of the file.

The bids must be costed exclusive of VAT (VAT excluded) and all taxes included and accompanied by the signed submission template.

9 - Validity of bids

Bidders remain bound by their offer for **ninety (90) days** from the closing date for the receipt of tenders.

10 - Award of the Order-Letter

The Project Manager will award the Order-Letter to the Bidder whose bid has been evaluated as **lowest** and considered to be substantially compliant with the consultation file and has the financial and technical capacity to deliver the materials satisfactorily. .

11 - Additional information

Additional technical information can be obtained at the Contract Service of the MOH, located at "Immeuble de la Santé" located near the headquarters of the Cameroon Red Cross in Yaounde .

Copie to :

- MINMAP ;
- MOH / CAB ;
- ARMP (for publication) ;
- Contract Service (for posting) ;
- CTG / NACC (for posting) ;

The Minister of Public Health



André MAMA FOUUDA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU
COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA**

**DEMANDE DE COTATION
N° /DC/MINSANTE/CNLS/CSPM-CNLS/18**

**POUR LA PRODUCTION ET LA MULTIPLICATION DE 65 000 SUPPORTS
DE COMMUNICATION SUR LES NOUVELLES DIRECTIVES DE PRISE EN
CHARGE DU VIH**

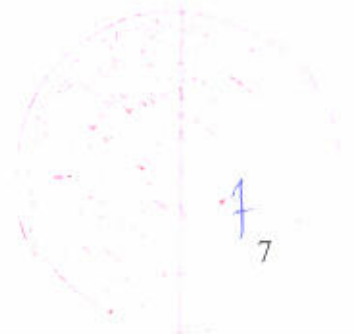
MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

**Financement : FONDS MONDIAL NEW FUNDING MODEL (pour la partie
hors taxes) et Budget de l'Etat pour les taxes**

Code budgétaire : 82

**PIECE N° II
REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Septembre 2018



PIECE N° II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de Lettre -Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettre-commandes.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) La lettre de soumission selon le modèle joint,
 - (b) Les spécifications techniques,
 - (c) Le Cadre du devis quantitatif et estimatif,
 - (d) Le Bordereau des Prix Unitaires ;
 - (e) Le projet de Lettre -Commande,
 - (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, datée, signée et timbrée
- (b) Le Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté et signé.
- (c) Le Bordereau des Prix Unitaires
- (d) La quittance d'achat du dossier de consultation.
- (e) Le dossier administratif comprenant les pièces ci-après, certifiées par l'autorité compétente, en cours de validité : **la carte de contribuable, l'attestation de non faillite, l'attestation de localisation et le plan de localisation, l'attestation de non redevance, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation de non exclusion des marchés publics, une attestation pour soumission timbrée et signée des services compétents de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.**
- (f) Une Déclaration sur l'honneur datée et signée, attestant du non abandon d'un marché antérieur.
- (g) Les DSF ou Bilan certifiant de la propriété du matériel d'imprimerie, délivrés par un Expert Comptable agréé.

NB 1 : Chaque soumissionnaire devra joindre dans son offre le **reçu de versement des frais d'acquisition du dossier ainsi que l'échantillon du dépliant et de l'affiche proposés sous peine de rejet.**

NB 2 : Toute offre non conforme à 80% des spécifications techniques sera rejetée.

Article 4 - Offre

- 4.1 Preuve d'avoir exécuté au moins deux (02) Marchés ou Lettre-commandes similaires au cours des trois (03) dernières années (bien vouloir joindre les copies desdits marchés **(1^{ère} et dernière page des Marchés ou Lettre-commandes enregistrés et PV de réception desdits marchés)**).
- 4.2 Le soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :
- a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA), et
 - b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.
- 4.3 Le soumissionnaire complétera le Cadre du devis Quantitatif et Estimatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des prestations qu'il se propose de livrer en exécution de la Lettre- Commande.
- 4.4 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-Commande

Article 5 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de 90 jours.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Les soumissionnaires placeront **l'original et six (06) copies** de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans l'Avis de Consultation et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans l'Avis de Consultation.

Article 8 - Date et heure limites de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'Avis de Consultation.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

- 9.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du CNLS ouvrira les plis en présence des fournisseurs ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même

jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Spéciale de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant pour chacun des lots à :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 - Attribution de la Lettre-Commande

La Commission Spéciale de Passation des Marchés proposera l'attribution des lots de la Lettre-Commande au(x) soumissionnaire(s), dont elle aura déterminé que le montant de l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et que ce montant est le moins-disant.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre - Commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre-Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la Lettre-Commande
- d) Le délai de livraison.

Article 13 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et
- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande

de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

Article 14 - Signature de la Lettre-Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre - Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au soumissionnaire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES
DU COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA**

**DEMANDE DE COTATION
N° /DC/MINSANTE/CNLS/CSPM-CNLS/18**

**POUR LA PRODUCTION ET LA MULTIPLICATION DE 65 000 SUPPORTS
DE COMMUNICATION SUR LES NOUVELLES DIRECTIVES DE PRISE EN
CHARGE DU VIH**

MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

**Financement : FONDS MONDIAL NEW FUNDING MODEL (pour la partie
hors taxes) et Budget de l'Etat pour les taxes**

Code budgétaire : 82

**PIECE N° III
MODELES D'ANNEXES**

Septembre 2018

PIECE N° III

MODELES D'ANNEXES

3.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date :

Consultation N° _____/DC/MINSANTE/CNLS/CSPM-CNLS/18 du _____
pour la production et la multiplication de 65 000 supports de communication
Sur les nouvelles directives de prise en charge du VIH

A M. le Ministre de la Santé Publique

Monsieur le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer

.....
conformément à la demande de consultation, pour la somme de
..... (en lettres et en chiffres) F CFA Hors Taxe
sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises
..... (en lettres et en chiffres) FCFA

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les prestations dans un délai de selon les dispositions précisées dans le Dévi Quantitatif et Estimatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de (nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis de consultation. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Le

Signature

Nom et qualité du
signataire pour le compte
du Candidat

3.2 - DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Directeur
Général de :

.....
Soumissionnaire (références de la Demande de Cotation)

.....
.....
.....

En application des dispositions de la Lettre-Circulaire n° 004/LC/MINMAP/CAB du 25 Janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs pour l'attribution de nouveaux marchés,

Déclare sur l'honneur par la présente :

- 1- N'avoir abandonné aucun marché au cours des trois (03) dernières années sur l'ensemble du territoire national ;

- 2- Que (nom de la structure) ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie annuellement par le Ministre des Marchés Publics.

En foi de quoi le présent document est établi et signé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure



COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU CNLS

Consultation N° _____/DC/MINSANTE/CNLS/CSPM-CNLS/18 du _____ pour la production et la multiplication de 65 000 supports de communication
Sur les nouvelles directives de prise en charge du VIH

Date limite de remise des offres _____ 2018

3.2 – DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS (à remplir par le soumissionnaire)

N°	Désignation	Description détaillée de l'article	Quantité	livraison	
				Délai	Lieu
1.	Dépliants		50 000		
2.	Affiches		15 000		

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES

Consultation N° _____/DC/MINSANTE/CNLS/CMPM/18 du _____ pour la production et la multiplication de 65 000 supports de communication
Sur les nouvelles directives de prise en charge du VIH

Date limite de remise des offres _____ 2018

3.3 – CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

(à remplir par le candidat)

N°	Désignation de l'article	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total	Livraison	
					délai	lieu
1	Dépliants	50 000				
2	Affiches	15 000				
	Total HT					
	TVA (19,25%)					
	IR (5,5% ou 2,2%)					
	Montant TTC					
	NAP					



COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU CNLS

Consultation N° _____/DC/MINSANTE/CNLS/CSPM-CNLS/18 du _____ pour la production et la multiplication de 65 000 supports de communication
Sur les nouvelles directives de prise en charge du VIH

Date limite de remise des offres _____ 2018

3.5 – Bordereau des Prix Unitaires

(à remplir par le candidat)

Prix n°	Libellé ou désignation	Unité	Prix unitaires en chiffres HTVA	Prix unitaire en toutes lettres hors T.V.A
Prix de production d'un dépliant	Dépliants			
Prix de production d'une affiche	Affiches			

Nom du Soumissionnaire

Signature

Date

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU CNLS

Consultation N° _____/DC/MINSANTE/CNLS/CSPM-CNLS/18 du _____ pour la production et la multiplication de 65 000 supports de communication
Sur les nouvelles directives de prise en charge du VIH

Date limite de remise des offres2018

3.6 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu		

Membres de la Commission de Passation des Marchés :



Nom

Fonction

Signature

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES
DU COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA**

DEMANDE DE COTATION
N° /DC/MINSANTE/CNLS/CSPM-CNLS/18

**POUR LA PRODUCTION ET LA MULTIPLICATION DE 65 000 SUPPORTS
DE COMMUNICATION SUR LES NOUVELLES DIRECTIVES DE PRISE EN
CHARGE DU VIH**

MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

**Financement : FONDS MONDIAL NEW FUNDING MODEL (pour la partie
hors taxes) et Budget de l'Etat pour les taxes**

Code budgétaire : 82

PIECE N° IV

PROJET DE LETTRE-COMMANDE

Septembre 2018

[Faint red and blue markings, possibly a stamp or signature, located in the bottom right corner of the page.]

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

LETTRE-COMMANDE N° _____ /LC /MINSANTE/CNLS/CSPM-CNLS/18
PASSEE AVEC LES ETS _____ APRES DEMANDE DE COTATION
N° _____ /DC/MINSANTE/CSPM/2018 POUR LA PRODUCTION ET LA
MULTIPLICATION DE 65 000 SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR LES
NOUVELLES DIRECTIVES DE PRISE EN CHARGE DU VIH

TITULAIRE : ETS

ADRESSE : BP

Tél :

OBJET : PRODUCTION DE

LIEU DE LIVRAISON: GTC/CNLS

MONTANT :

	En chiffre	En lettre
Montant TTC		
Montant H.T		
T.V.A (19,25%)		
I.R (5,5% ou 2,2%)		
Net à percevoir		

Délai d'exécution : trente (30) jours.

FINANCEMENT: Fonds Mondial, New Funding Model pour la partie Hors Taxes
Budget de l'Etat pour les Taxes

Code budgétaire : 82

SOUSCRITE LE :
SIGNEE LE :
NOTIFIEE LE :
ENREGISTREE LE:

ENTRE :

Le Gouvernement de la République du Cameroun représenté par **LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

Ci - après désigné :

"LE MAITRE D'OUVRAGE" D'UNE PART

ET

L'Etablissement :

BP :

Tél :

Représenté par :

Ci-après désigné :

"Le Cocontractant de l'Administration"

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - DEFINITION, ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT
- ARTICLE 6 - DELAI DE LIVRAISON
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET DU COCONTRACTANT

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

- ARTICLE 8 - ORDRE DE SERVICE
- ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 10 - CONSISTANCE ET DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 11 - DOCUMENTS CONTRACTUELS ET RENSEIGNEMENTS GENERAUX
- ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 13 - GARANTIE
- ARTICLE 14 - PENALITES DE RETARD

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE - COMMANDE
- ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 19 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 20 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 21 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 22 - LITIGES ET DIFFERENDS
- ARTICLE 23 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 24 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet la production et la multiplication de 65 000 supports de communication sur les nouvelles directives de prise en charge du VIH y compris le test and treat et les soins différenciés des PVVIH dans les CTA/UPEC.

La description de cette fourniture est indiquée à l'article 9 ci-après.

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre - Commande est passée suivant la procédure de demande de cotation N° _____ DC/MINSANTE/CNLS/CSPM/18.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- la soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités ;
- le détail estimatif ;
- le bordereau descriptif et quantitatif.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1-La loi N° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

2-Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

3- Le Décret 2003/651/PM du 16 avril 2003, portant régime fiscal et douanier applicable aux Marchés Publics ;

4- Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

5- Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

6- Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

7- L'Arrêté n° 032/CAB/PM du 28 février 2003 portant modalité d'application de la Demande de Cotation ;

8- La Circulaire n°002/CAB/PM du 04 novembre 2002 relative à la procédure de Passation des Marchés ;

9- La Circulaire 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

10- La Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

11- la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;

12- La Circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;

13- La Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 portant passation, contrôle et exécution des Marchés Publics ;

14- La circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

15- D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- les attributions du Chef de Service sont dévolues à Monsieur le **Secrétaire Permanent du GTC/CNLS**.

- les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le **Chef Section Communication du GTC/CNLS**.

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation est le **MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**.

- Le Responsable chargé du paiement est le **Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)**.

- Le Responsable Compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du Présent marché est le **Secrétaire Permanent du GTC/CNLS**.

ARTICLE 6 – LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

Le délai de réalisation des prestations est fixé à _____ **jours** à compter de la date de notification de la présente Lettre-Commande ou de délivrance du Bon à Tirer (BAT)

Les supports de communication produits seront livrés au GTC/CNLS.

ARTICLE 7 - DOMICILE DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET DU COCONTRACTANT

Toutes notifications relatives à l'exécution ne seront réputées valables que si elles sont faites aux adresses suivantes :

- Le Maître d'Ouvrage : GTC/CNLS BP : 1459 Yaoundé
Tél : 222 22 57 58
Fax : 222 23 34 39

- Le Cocontractant :
B.P :
TEL :
Fax :



CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8 : ORDRES DE SERVICE

1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le **Maître d'Ouvrage** et notifié par le **Chef de Service de la lettre-Commande**.
 2. L'ordre de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé et notifié par **le Maître d'Ouvrage**.
 3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par **le Chef de Service** et notifiés par **l'Ingénieur**.
 4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le **Maître d'Ouvrage**.
- Le Cocontractant de l'Administration dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant est responsable de l'ensemble des prestations telles que décrites dans l'article 9, sous le contrôle du Chef de Service.

ARTICLE 10 - CONSISTANCE ET DESCRIPTION DES PRESTATIONS

La consistance et l'ensemble des prestations à fournir sont regroupés dans les tableaux ci-après :

N°	Désignation	Description détaillée de l'article	Quantité	Délai et lieu de livraison
1	Dépliant			
2	Affiche			

ARTICLE 11 : DOCUMENTS CONTRACTUELS ET RENSEIGNEMENTS

Le Cocontractant, sauf consentement préalable du Maître d'Ouvrage donné par écrit, ne communiquera ni le Marché, ni aucun de ses articles, ni aucune des spécifications, plans, dessins, tracés, échantillons ou informations fournis par le Maître d'Ouvrage ou en son nom au sujet du Marché, à aucune personne autre qu'une personne employée par le Cocontractant à l'exécution du Marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Le Cocontractant, sauf consentement préalable du Maître d'Ouvrage donné par écrit, n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérées dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du Marché.

Tout document, autre que le Marché lui-même, énuméré dans le présent article demeurera la propriété du Maître d'Ouvrage et tous ses exemplaires seront renvoyés au Maître d'Ouvrage, sur sa demande, après exécution de ses obligations contractuelles par le Cocontractant.

Le Cocontractant garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

ARTICLE 12 : ORDRES DE SERVICE

1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le **Maître d'Ouvrage** et notifié par le **Chef de Service à compter de la date de délivrance du BAT.**

2. L'ordre de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé et notifié par **le Maître d'Ouvrage.**

3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par **le Chef de Service** et notifiés par **l'Ingénieur.**

4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le **Maître d'Ouvrage.**

Le Cocontractant de l'Administration dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

ARTICLE 13 - RECEPTION DES FOURNITURES

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du Cocontractant par une commission composée comme suit :

- **Président** : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant.
- **Rapporteur** : L'Ingénieur du Marché.

Membres :

- Le Chef Service du Marché ou son représentant ;
- Le Représentant de la Direction Générale de Contrôle des Marchés/MINMAP ;
- Le Chef de Section Appui au Secteur Santé GTC/CNLS ;
- Le Chef Section Passation des Marché GTC/CNLS ;
- Le Contrôleur de Gestion du GTC/CNLS ;
- Le Comptable-matières du GTC/CNLS ;
- Le Cocontractant.

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la Lettre-Commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non conformité de la fourniture, le Cocontractant sera invité à remplacer à ses frais la fourniture défectueuse.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité et la qualité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

ARTICLE 14- GARANTIE ET CAUTIONS

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultant d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du Cocontractant.

Le cautionnement définitif est fixé à cinq pour cent (3%) du montant TTC de la présente Lettre-Commande. Ledit cautionnement sera remis au Maître d'Ouvrage 20 jours à compter de la date de notification pour enregistrement de la Lettre-Commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

12.2 Cautionnement de garantie : (non applicable)

12.3 Cautionnement d'avance de démarrage :(non applicable).



ARTICLE 20- TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant de l'Administration et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 21- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande sont édités et diffusés à la charge du Cocontractant de l'Administration.

ARTICLE 22- LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fait l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre-Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 23 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 24 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande n'est valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entre en vigueur qu'à sa notification au Cocontractant de l'Administration.

PAGE _____ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE
N° _____/LC/MINSANTE/CNLS/CSPM/18 PASSEE AVEC L'ETS _____
APRES DEMANDE DE COTATION POUR LA PRODUCTION ET LA MULTIPLICATION
DE 65 000 SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR LES NOUVELLES DIRECTIVES DE
PRISE EN CHARGE DU VIH.

MONTANT DE LA LETTRE - COMMANDE

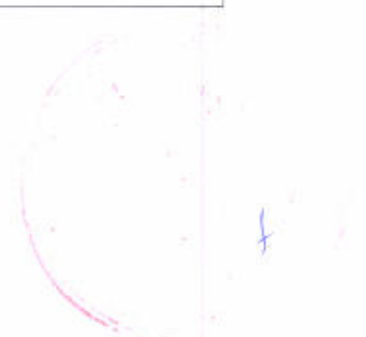
	En chiffre	En lettre
Montant TTC		
Montant H.T		
T.V.A (19,25%)		
I.R (5,5% ou 2,2%)		
Net à percevoir		

Délai d'exécution : (30) jours.

Lue et Acceptée par le Cocontractant de l'Administration

Yaoundé, le
Le Ministre de la Santé Publique

Yaoundé, le
Enregistrement



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES
AUPRES DU COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA**

DEMANDE DE COTATION
N° /DC/MINSANTE/CNLS/CSPM-CNLS/18
POUR LA PRODUCTION ET LA MULTIPLICATION DE 65 000
SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR LES NOUVELLES
DIRECTIVES DE PRISE EN CHARGE DU VIH

MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Financement : FONDS MONDIAL NEW FUNDING MODEL (pour la
partie hors taxes) et Budget de l'Etat pour les taxes

Code budgétaire : 82

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Septembre 2018



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

CABINET DU MINISTRE

SECRETARIAT TECHNIQUE DU
BENEFICIAIRE PRINCIPAL

Comité National de Lutte contre le SIDA

Groupe Technique Central

Secrétariat Permanent



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

MINISTER CABINET

TECHNICAL SECRETARIAT OF
PRINCIPAL RECIPIENT

National AIDS Control Committee

Central Technical Group

Permanent Secretariat

N° /ST/MINSANTE/CAB/STBP-FM/CNLS/GTC/SP/SRPSESE

Yaoundé, le

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

POUR LA PRODUCTION ET LA MULTIPLICATION DE 65 000
SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR LES NOUVELLES
DIRECTIVES DE PRISE EN CHARGE DU VIH Y COMPRIS LE TEST
AND TREAT ET LES SOINS DIFFERENCIES DES PVIH DANS LES
CTA/UPEC

Financement : Fonds Mondial

Activité 82



1. Spécifications techniques

N°	Désignation	Description détaillée de l'article	Quantité	livraison	
				Délai	Lieu
1	Conception, production et multiplication des dépliants sur « les nouvelles directives de prise en charge du VIH y compris le test and treat et les soins différenciés des PvVIH dans les CTA/UPEC » en français	<ul style="list-style-type: none"> - Format : magazine - Couleurs : quadrichromie - Nombre de plis : 03 - Qualité du papier : glacé couché, double face - Grammage : 100g 	35 000	30 jours	GTC
	Conception, production et multiplication des dépliants sur « les nouvelles directives de prise en charge du VIH y compris le test and treat et les soins différenciés des PvVIH dans les CTA/UPEC » en anglais	<ul style="list-style-type: none"> - Format : magazine - Couleurs : quadrichromie - Nombre de plis : 03 - Qualité du papier : glacé couché, double face - Grammage : 100g 	15 000	30 jours	GTC
2	Conception, production et multiplication des affiches sur « les nouvelles directives de prise en charge du VIH y compris le test and treat et les soins différenciés des PvVIH dans les CTA/UPEC » en français	<ul style="list-style-type: none"> -Affiche sur papier publicitaire ; -Papier couché brillant / vernis 135 grammes, double face, résistant aux UV ; -Impression couleur recto quadrichromie ; -Orientation portrait ; -Format : 40 x 60 cm ; -Messages et images (fournis par le CNLS). 	10 000	30 jours	GTC
	Conception, production et multiplication des affiches sur « les nouvelles directives de prise en charge du VIH y compris le test and treat et les soins différenciés des PvVIH dans les CTA/UPEC » en anglais	<ul style="list-style-type: none"> -Affiche sur papier publicitaire ; -Papier couché brillant / vernis 135 grammes, double face, résistant aux UV ; -Impression couleur recto quadrichromie ; -Orientation portrait ; -Format : 40 x 60 cm ; -Messages et images (fournis par le CNLS). 	5000	30 jours	GTC

Le Chef Section Communication,

DJAOU DJAOUROU

